

LA PÊCHE ÉLECTRIQUE SERA OFFICIELLEMENT INTERDITE DÈS JUILLET 2021



Les pêcheurs s'étaient beaucoup mobilisés pour obtenir l'interdiction de la pêche électrique. - RADIO 6 Archives - Mobilisation des pêcheurs en juin 2018

👤 Elise Leclercq ⌚ 10:44 - 14 février 2019

Bonne nouvelle et belle victoire pour les pêcheurs de la Côte d'Opale. La pêche électrique sera officiellement interdite à partir de l'été 2021.

Cela fait suite à un accord trouvé, ce mercredi, entre le Conseil, la Commission et le Parlement Européen après plusieurs mois de discussions. Une mesure pour laquelle les pêcheurs s'étaient battus en organisant de très nombreuses manifestations.

Une nouvelle dont s'est félicité Didier Guillaume, le ministre de l'Agriculture : *"la révision de ce texte (...) était nécessaire et attendue par le secteur"*. Un nouveau règlement qui prévoit l'interdiction de la pêche électrique au 1er juillet 2021, *"délai nécessaire pour assurer la reconversion des navires concernés"*, précise le ministre, *"durant cette période, aucune nouvelle licence ne pourra être accordée. Le nouveau texte permet en outre une interdiction immédiate de la pêche électrique dans les eaux sous souveraineté française. Enfin, il encadre strictement les pêches menées à des fins scientifiques au moyen de techniques dérogeant au règlement"*.

D'autres changements prévus dans cet accord

La révision du texte simplifie doit également offrir davantage de *"visibilité réglementaire pour les professionnels"*, ajoute Didier Guillaume, *"il assure un haut niveau de sélectivité en termes de maillages et de tailles minimales de captures. Des zones restreintes ou fermées à la pêche sont identifiées. Par ailleurs, le nouveau règlement oblige les Etats membres, si des évidences scientifiques sont établies, à prendre des mesures supplémentaires en régionalisation pour réduire les captures accidentelles de cétagés et d'oiseaux marins"*.